



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 novembre 2014  
Français  
Original: anglais

### **Commission des stupéfiants**

#### **Reprise de la cinquante-septième session**

Vienne, 3-5 décembre 2014

Point 12 b) ii) de l'ordre du jour

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

### **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Reprise de la vingt-troisième session**

Vienne, 4-5 décembre 2014

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: directives sur les questions politiques et budgétaires à l'intention du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

## **Exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015**

### **Rapport du Directeur exécutif**

#### *Résumé*

Le présent rapport expose les ajustements à apporter au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28) et fournit des renseignements sur la mise en œuvre du modèle de financement de l'Office, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 56/17 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 22/9.

S'agissant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, il est demandé aux États Membres d'approuver les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui devraient atteindre 323 384 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 18 816 800 dollars par rapport au montant que la Commission des stupéfiants a approuvé dans sa résolution 56/17. Les montants approuvés pour les fonds à des fins générales



(11 189 700 dollars) et entérinés pour les fonds d'appui aux programmes (23 880 600 dollars) dans la résolution 56/17 sont maintenus.

S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il est demandé aux États Membres d'approuver les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui devraient atteindre 285 159 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 016 600 dollars par rapport au montant que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé dans sa résolution 22/9. Les montants approuvés pour les fonds à des fins générales (4 684 800 dollars) et entérinés pour les fonds d'appui aux programmes (22 830 900 dollars) dans la résolution 22/9 sont maintenus.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	5
III. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2014-2015 . . . . .	7
C. Activités exécutées en 2014 . . . . .	9
D. Mise en place du recouvrement intégral des coûts . . . . .	9
E. Application du recouvrement intégral des coûts aux financements promis avant 2014 . . . . .	10
F. Mesures d'économie . . . . .	10
G. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat . . . . .	12
H. Utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes . . . . .	13
I. Solde des fonds . . . . .	15
IV. Conclusions . . . . .	15
<b>Annexes</b>	
I. Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015 . . . . .	17
II. Prévisions financières révisées, 2014-2015 . . . . .	22
III. Situation financière . . . . .	23
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues . . . . .	23
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale . . . . .	25
IV. Projet de résolution relative au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption . . . . .	27
V. Projet de résolution relative au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption . . . . .	29

## I. Introduction

1. À la reprise de sa cinquante-sixième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 56/17, intitulée “Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l’exercice biennal 2014-2015”, dans laquelle elle a approuvé l’utilisation des fonds à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues envisagée pour l’exercice 2014-2015. À la reprise de sa vingt-deuxième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté la résolution 22/9, intitulée “Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l’exercice biennal 2014-2015”, dans laquelle elle a approuvé l’utilisation des fonds à des fins générales du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale envisagée pour l’exercice 2014-2015.
2. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l’Assemblée générale, le budget du programme des Fonds (fonds à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les budgets des fonds à des fins spéciales et les budgets connexes des dépenses d’administration et d’appui aux programmes (fonds d’appui aux programmes) sont, quant à eux, soumis aux Commissions pour qu’elles les entérinent.
3. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer des travaux normatifs, des fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, des initiatives de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et des déficits de financement de programmes.
4. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer la coopération technique et d’autres activités de fond menées au siège, à Vienne, et sur le terrain. Les dépenses d’appui aux programmes sont les frais engagés à l’appui de l’exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 % conformément à la résolution 35/217 de l’Assemblée générale, elles se limitent à l’apport d’un appui indirect dans les domaines suivants: administration centrale, administration de programmes et de secteurs, autres services internes et externes, et services d’appui à des programmes globaux et sectoriels.
5. Le présent rapport a pour principal objectif d’informer les États Membres sur les ajustements à apporter au budget consolidé pour l’exercice biennal 2014-2015 et de fournir des renseignements sur la mise en œuvre du modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts. Les tableaux 1 et 2 récapitulent les prévisions révisées pour l’exercice 2014-2015. On trouvera, à l’annexe I, des informations sur les activités exécutées par région.
6. On ne trouvera pas, dans le présent rapport, d’informations sur les ajustements à apporter aux fonds de l’ONUDC imputés sur le budget ordinaire de l’ONU, car celles-ci seront présentées dans le premier rapport sur l’exécution du budget-programme de l’exercice 2014-2015, qui sera soumis pour approbation à l’Assemblée générale en décembre 2014.

## II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

7. Le tableau 1 récapitule les ressources prévues en milieu d'exercice biennal.

Tableau 1

### Récapitulatif des prévisions révisées pour l'exercice 2014-2015 (en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>		<i>Fonds à des fins spéciales</i>		<i>Fonds d'appui aux programmes de l'ONUDC</i>	
	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Prévisions révisées</i>
Solde des fonds au début de l'exercice biennal	11,6	12,3 <sup>a</sup>	374,3	434,9	22,8	20,0 <sup>a</sup>
A. Recettes	17,1	18,0	511,0 <sup>b</sup>	521,6 <sup>b</sup>	53,3	54,4
B. Dépenses	(15,9)	(15,5)	(585,7)	(608,5)	(46,7)	(44,1)
C. Économies	–	(0,4)	–	–	–	(2,6)
<b>Excédent (déficit) (A+B+C)</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>(74,8)</b>	<b>(86,9)</b>	<b>6,6</b>	<b>7,7</b>
<b>Solde des fonds à la fin de l'exercice biennal</b>	<b>12,8</b>	<b>14,5</b>	<b>299,6</b>	<b>347,9</b>	<b>29,4</b>	<b>27,7</b>

<sup>a</sup> Déduction faite des ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service.

<sup>b</sup> Déduction faite des recettes perçues au titre de l'appui aux programmes.

8. Pendant la première année de la transition vers le recouvrement intégral des coûts, l'ONUDC a amélioré les processus, développé les systèmes, réexaminé les dépenses, publié plusieurs lignes directrices, suivi la mise en œuvre des programmes (en accordant une attention particulière à son réseau de bureaux extérieurs) et informé les parties prenantes et les États Membres. Bien que ces activités soient toujours en cours, tous les nouveaux accords de financement se fondent sur des budgets qui intègrent de manière équitable et transparente le recouvrement intégral des coûts.

9. Les recettes à des fins spéciales devraient atteindre 575,8 millions de dollars (addition faite des recettes d'appui aux programmes de 54,2 millions de dollars), ce qui représente une augmentation de 11,8 millions de dollars par rapport aux prévisions initiales. Le montant des fonds d'exécution de programmes devrait également progresser de 22,8 millions de dollars par rapport aux prévisions initiales. Ces tendances témoignent d'une forte confiance des donateurs dans l'aptitude de l'ONUDC à exécuter des programmes d'assistance technique.

10. Les recettes perçues au titre de l'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution de ces derniers, connaissent également une légère augmentation de 1,8 million de dollars, pour un montant total brut de 54,4 millions de dollars. Ce montant inclut l'appui de 1,2 million de dollars fourni aux partenaires d'exécution et celui de 2,2 millions de dollars fourni à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ce qui fait que l'ONUDC dispose, pour l'appui aux programmes, d'un montant de 52,6 millions de dollars.

11. Le montant des recettes non préaffectées demeure faible. Malgré une contribution ponctuelle d'un million de dollars versée par un État Membre en 2014, ce qui a porté les prévisions de recettes à 18 millions de dollars, le niveau actuel n'est pas suffisant pour compenser la nécessité de financer entièrement des fonctions directes qui l'étaient précédemment par des recettes à des fins générales versées à des programmes d'assistance technique. Il faut, par conséquent, continuer de transférer ces dépenses.

12. L'ONUDC a mené des exercices d'amélioration du rapport coût/efficacité au siège et sur le terrain, ce qui a permis d'économiser 3 millions de dollars en fonds à des fins générales et en fonds d'appui aux programmes, et de réduire en outre de 1,2 million de dollars les dépenses d'appui direct aux bureaux extérieurs. On a notamment gelé des postes, différé des recrutements, réexaminé systématiquement les structures de dépense, négocié des accords d'externalisation et un soutien accru du pays hôte, ce qui n'affecte pas l'efficacité du programme ou l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs. L'Office entend utiliser ces économies pour combler les déficits de financement liés à la transition vers le recouvrement intégral des coûts.

13. Les résultats en milieu d'exercice biennal montrent que le rythme actuel de la transition est satisfaisant dans plusieurs bureaux extérieurs et doit continuer d'être étroitement surveillé dans d'autres. Les économies réalisées au siège de l'ONUDC aideront à surmonter les difficultés actuelles. L'Office continuera de suivre de près la mise en œuvre des activités par les bureaux extérieurs tout au long de l'exercice biennal et consulte actuellement les donateurs sur les accords de financement conclus avant 2014. Il continuera d'établir le coût de ses opérations de manière transparente, de réduire encore les allocations croisées entre les fonds et d'améliorer l'information sur les programmes et les financements.

### **III. Détail des résultats obtenus et des activités menées pendant les 12 premiers mois de l'exercice biennal**

#### **A. Généralités**

14. Pendant les derniers exercices biennaux, l'ONUDC a connu une croissance exponentielle du volume et de la portée de son assistance technique, qui contraste avec la détérioration persistante des recettes à des fins générales et la pression continue qui s'exerce sur le budget ordinaire et les fonds d'appui aux programmes. Cette tendance a provoqué une série de crises financières – la dernière en 2013 lorsque, pour la première fois, le fonds à des fins générales s'est clos sur une perte d'exploitation malgré des mesures de réduction des coûts.

15. En réponse, l'ONUDC a, en 2012-2013, revu son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses sources de financement possibles, et élaboré une stratégie de collecte de fonds afin d'élargir sa base de donateurs et de relier les activités d'assistance technique à un système de recouvrement des coûts directs. En outre, l'Office a évalué son alignement sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU (comme le Contrôleur de l'Organisation l'a rappelé en juin 2012) et donné suite à la résolution 62/208, dans laquelle l'Assemblée générale demandait que le système des Nations Unies pour le développement continue de normaliser et d'harmoniser les concepts, les pratiques et la classification utilisés

pour les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans l'administration des contributions autres que celles versées au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

16. Dans ce contexte, le budget consolidé pour 2014-2015 a introduit un modèle de financement révisé fondé sur le calcul intégral des coûts directs. Ce modèle vise à instaurer un financement durable et prévisible de l'exécution des programmes: a) en établissant une classification cohérente des coûts directs et indirects; b) en chiffrant entièrement et de manière prévisible les programmes de l'ONUDC et les coûts directs d'exécution des projets; c) en alignant l'ONUDC sur d'autres entités du Secrétariat pour ce qui est de l'utilisation des ressources d'appui aux programmes; et d) en garantissant l'utilisation de toutes les sources de financement aux fins prévues et en éliminant les allocations croisées. Pour que ces activités puissent être menées à un rythme réaliste, le budget 2014-2015 a introduit des mesures transitoires progressives, avec une pleine mise en œuvre prévue en 2016-2017.

17. Suite à l'adoption de la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC s'est engagé, pour mettre en œuvre le budget consolidé et l'approbation provisoire du nouveau modèle de financement: a) à surveiller la structure des coûts par rapport aux besoins des programmes et à établir de manière transparente le coût des activités; b) à améliorer les lignes directrices et les procédures relatives au recouvrement des coûts et l'utilisation des sources de financement; c) à recenser les économies réalisables sur le terrain et au siège; d) à informer régulièrement les États Membres de l'état d'avancement des activités et de toute adaptation envisagée des bureaux extérieurs et des opérations du siège; e) à consulter les donateurs et à ne pas appliquer automatiquement le nouveau modèle de financement aux accords conclus avant 2014; et f) à redoubler d'efforts pour inciter encore davantage les donateurs à fournir des fonds à des fins générales, y compris en renforçant encore la transparence et la qualité de la communication.

## B. Prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2014-2015

18. Les prévisions révisées pour toutes les sources de financement, indiquant les principaux facteurs de variation et les activités exécutées en 2014, sont présentées aux tableaux 2 et 3 et à l'annexe II.

Tableau 2

### Prévisions de dépenses révisées (en millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé, 2014-2015	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts <sup>a</sup>	Budget réévalué, 2014-2015	Mesures d'économie	Autres changements	Prévisions révisées, 2014-2015
<b>A. Fonds à des fins générales</b>						
Poste	14,9	0,2	15,1	(0,4)	0,1	14,8
Autres objets de dépense	1,0	–	1,0	–	0,1	1,1
<b>Total partiel</b>	<b>15,9</b>	<b>0,2</b>	<b>16,1</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,2</b>	<b>15,9</b>

	Budget approuvé, 2014-2015	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts <sup>a</sup>	Budget réévalué, 2014-2015	Mesures d'économie	Autres changements	Prévisions révisées, 2014-2015
<b>B. Fonds à des fins spéciales</b>						
Fonds du programme contre la drogue	304,6	–	304,6	–	18,8	323,4
Fonds du programme contre le crime <sup>b</sup>	281,1	–	281,1	–	4,0	285,2
<b>Total partiel</b>	<b>585,7</b>	<b>–</b>	<b>585,7</b>	<b>–</b>	<b>22,8</b>	<b>608,5</b>
<b>C. Fonds d'appui aux programmes</b>						
Poste	38,6	1,2	39,8	(2,2)	–	37,6
Autres objets de dépense	8,1	–	8,1	(0,4)	1,4	9,1
<b>Total partiel</b>	<b>46,7</b>	<b>1,2</b>	<b>47,9</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1,4</b>	<b>46,7</b>
<b>D. Budget ordinaire<sup>c</sup></b>	<b>88,9</b>	<b>–</b>	<b>88,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>88,9</b>
<b>Total</b>	<b>737,2</b>	<b>1,4</b>	<b>738,6</b>	<b>(3,0)</b>	<b>24,4</b>	<b>760,1</b>

<sup>a</sup> Ajustements au titre des fluctuations des taux de change, de l'inflation, des coûts salariaux standard et des taux de vacance de postes opérés suite à l'approbation de taux révisés par l'Assemblée générale en décembre 2013.

<sup>b</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

<sup>c</sup> Inclut les ressources du budget ordinaire prévues aux chapitres 1, 16, 23 et 29G du budget-programme de 2014-2015.

Tableau 3  
**Activités exécutées en 2014**  
(en millions de dollars des États-Unis)

	Prévisions révisées, 2014-2015	Montant estimatif des dépenses, 2014	Taux d'exécution (en %)
<b>A. Fonds à des fins générales</b>	<b>15,9</b>	<b>8,5</b>	<b>53,4</b>
<b>B. Fonds à des fins spéciales</b>			
Fonds du programme contre la drogue	323,4	145,7	45,1
Fonds du programme contre le crime	285,2	133,3	46,8
<b>Total partiel</b>	<b>608,5</b>	<b>279,0</b>	<b>45,9</b>
<b>C. Fonds d'appui aux programmes</b>	<b>46,7</b>	<b>21,8</b>	<b>46,6</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>	<b>88,9</b>	<b>46,3</b>	<b>52,1</b>
<b>Total</b>	<b>760,1</b>	<b>355,6</b>	<b>46,8</b>

### C. Activités exécutées en 2014

#### Fonds à des fins spéciales

19. L'exécution des programmes financés par des fonds à des fins spéciales devrait progresser de 22,8 millions de dollars (3,9 %) par rapport au montant prévu initial

de 585,7 millions. Le taux d'exécution en milieu d'exercice biennal, de 45,9 %, est conforme aux attentes et laisse entrevoir un taux plus élevé en 2015. L'augmentation des prévisions résulte principalement d'un taux d'exécution plus élevé enregistré en Amérique latine et dans les Caraïbes (qui devrait atteindre 170,2 millions de dollars pour l'exercice biennal, dont 97,2 millions en 2015) et, dans une moindre mesure, dans les programmes mondiaux (avec une prévision de 186,8 millions de dollars).

#### **Fonds d'appui aux programmes**

20. Le taux d'exécution en milieu d'exercice des fonds d'appui aux programmes, de 46,6 % (tableau 3), reflète l'action menée pour économiser 2,6 millions de dollars (voir le détail au tableau 4). Après déduction d'un certain nombre de dépassements, actuellement chiffrés à 1,4 million de dollars, il subsiste 1,2 million de dollars d'économies nettes que l'on peut utiliser pour continuer d'appuyer la transition vers le recouvrement intégral des coûts. Afin d'atteindre le niveau obligatoire de réserves du fonds, les dépenses prévues sont maintenues à 46,7 millions de dollars pour l'exercice biennal.

#### **Fonds à des fins générales**

21. Le taux d'exécution des fonds à des fins générales, de 53,4 %, reflète l'action menée pour économiser la contrepartie d'une charge non récurrente de 0,2 million de dollars versée pour la fermeture du bureau de Moscou. L'économie nette de 0,2 million de dollars servira à appuyer la transition vers le recouvrement intégral des coûts. En raison de la fluctuation des recettes inhérente à ce fonds, l'ONUSDC s'emploie à maintenir, pour l'exercice biennal, le niveau des dépenses initiales à 15,9 millions de dollars.

### **D. Mise en place du recouvrement intégral des coûts**

22. Au premier semestre 2014, l'ONUSDC s'est employé à assurer une application systématique et cohérente du recouvrement intégral des coûts à tous les programmes et projets financés par des contributions volontaires. À cette fin, il a publié des lignes directrices détaillées à l'intention du siège et des bureaux extérieurs et créé des comptes par centre de coûts pour gérer les coûts directs des bureaux extérieurs de manière cohérente, équitable et transparente. Afin d'aider à gérer le changement et de clarifier l'application du recouvrement intégral des coûts, il a également établi des notes d'orientation internes et tenu plusieurs ateliers pour les bureaux extérieurs et les administrateurs de programmes mondiaux.

23. Le Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, créé par le Directeur exécutif, a supervisé l'avancement des activités, analysé les problèmes rencontrés, approuvé les mesures d'atténuation et facilité l'appropriation du processus dans l'ensemble de l'Office. Il a constamment renforcé les canaux de communication et d'information et imposé une position commune fondée sur les principes du recouvrement intégral des coûts.

24. L'ONUSDC a suivi de près le rythme de la transition et veillé à ce qu'elle reste dans le budget global approuvé pour l'exercice biennal. Des ajustements ont été apportés pour aider certains bureaux confrontés à des difficultés particulières, sans

compromettre le rythme global de la transition ou l'équité de l'application du recouvrement intégral des coûts à tous les donateurs.

25. À l'extérieur, l'ONU DC a présenté le recouvrement intégral des coûts et consulté individuellement les donateurs, les pays bénéficiaires et les États Membres. Ce point est constamment inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONU DC. Tout au long de l'année, l'Office a clarifié les concepts et les méthodes d'établissement des coûts utilisés dans les accords de financement et présenté des tableaux comparatifs par bureau.

### **E. Application du recouvrement intégral des coûts aux financements promis avant 2014**

26. Le montant total des dépenses directes de programmes transférées vers les fonds à des fins spéciales s'élève à 6,6 millions de dollars. Cela représente 1,1 % du budget de ces fonds et concerne des postes de représentants de bureau extérieurs (3,8 millions) et l'appui direct (local) (2,8 millions).

27. Compte tenu des résolutions 56/17 et 22/9 dans lesquelles, respectivement, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont demandé que le nouveau modèle de financement ne s'applique pas automatiquement aux accords existants, l'ONU DC évalue l'impact du montant de 6,6 millions de dollars transféré sur les frais actuels des programmes d'assistance technique. Cette évaluation, qui porte sur les fonds promis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'un montant total de près de 450 millions de dollars, associe les administrateurs de programmes mondiaux et locaux, ainsi que des personnels de toutes les divisions de l'ONU DC, à Vienne.

28. Sur la base de l'exercice dans le cadre duquel on a évalué la mesure dans laquelle les montants transférés avaient un impact sur les extrants et les résultats des projets, l'ONU DC suit de près un sous-ensemble des 6,6 millions de dollars, soit 1,5 million (0,2 % du budget des fonds à des fins spéciales), afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les résultats attendus. L'Office consulte actuellement les donateurs dont les accords de financement conclus avant 2104 sont concernés. Les nouveaux accords intègrent pleinement le nouveau modèle de financement.

### **F. Mesures d'économie**

29. Pour lancer le recouvrement intégral des coûts, il a fallu améliorer la collecte et le suivi des données relatives aux coûts et aux normes de classification, ce qui a, à son tour, permis pour la première fois de comparer les bureaux. Invariablement, la disponibilité de chiffres comparatifs a renforcé le sentiment de transparence et de conscience des coûts, et permis à l'ONU DC de recenser les domaines d'économies possibles. Globalement, l'Office est maintenant mieux à même de donner suite aux résolutions 56/17 et 22/9 dans lesquelles, respectivement, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont demandé que l'on recense les économies possibles, tout en restant fermement résolu à accroître l'efficacité et les résultats de son assistance technique.

30. Un examen réalisé en milieu d'exercice biennal a recensé, au siège et sur le terrain, de possibles mesures d'économie d'un montant total de 4,3 millions de dollars (tableau 4); ces mesures ont trait à des économies que l'on pourrait réaliser à court et long terme sans nuire à l'exécution des programmes.

Tableau 4

**Mesures d'économie en 2014-2015**

(en millions de dollars des États-Unis)

		<i>Montant</i>
<b>A. Fonds à des fins générales</b>		
Direction exécutive et administration	Économies sur les objets de dépense autres que les postes	0,1
Appui en matière de politiques	Recrutement différé	0,1
Élaboration du système intégré de gestion programmatique et financière	Gel de poste	0,2
<b>Total partiel</b>		<b>0,4</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>		
Appui aux opérations	Gel de postes et économies sur les objets de dépense autres que les postes	1,0
Appui administratif	Recrutement différé	0,7
Umoja	Recrutement différé	0,4
IPSAS	Recrutement différé	0,5
<b>Total partiel</b>		<b>2,6</b>
<b>C. Budget des bureaux extérieurs</b>		
Dépenses de personnel central et de fonctionnement		1,2
Appui accru du pays hôte		0,1
<b>Total partiel</b>		<b>1,3</b>
<b>Total</b>		<b>4,3</b>

31. Au siège, les mesures d'économie, d'un montant de 3 millions de dollars, ont notamment consisté à geler des postes vacants, à différer des recrutements et à réduire les frais de voyage et de consultants et d'autres objets de dépense. Pour mieux s'adapter aux besoins évolutifs des programmes et appuyer la transition vers le recouvrement intégral des coûts, y compris hors siège, la Division des opérations conserve quatre postes vacants au siège et rationalise les activités d'appui et de contrôle qu'elle mène sur le terrain. De même, en vue de la prochaine mise en œuvre d'Umoja, on a également gelé, au sein de la Division de la gestion, un poste de développeur du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi). De plus, en raison des retards pris dans la mise en œuvre d'Umoja, le recrutement de l'équipe correspondante (6 postes) a été reporté à la fin de 2014. Le calendrier de déploiement révisé permettrait encore de préparer en temps voulu la mise en œuvre du nouveau système d'ici à novembre 2015. L'économie réalisée au titre de l'équipe

des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été rendue possible par un recrutement différé et un financement central de deux postes mis à disposition par le Contrôleur de l'ONU pour 2014. Des économies ont également été tirées des postes laissés vacants par les mouvements normaux de personnel enregistrés au sein de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et de la Division de la gestion.

32. Les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont systématiquement examiné la structure des coûts directs et les effectifs en regard des besoins des programmes, ce qui permis d'économiser 1,3 million de dollars. Les principales économies ont été rapportées par le Bureau de l'Afghanistan (0,8 million), suivi du Bureau du Pérou, du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, du Bureau du Nigéria et du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes bénéficie désormais d'une contribution accrue de ses pays hôtes (0,1 million de dollars), tandis que d'autres bureaux renégocient actuellement le soutien des leurs.

33. Au printemps 2014, l'ONUDC a fermé le Bureau de programme pour la Fédération de Russie en raison du volume irrégulier d'activité du programme. Cette fermeture s'est traduite par une charge à des fins générales non récurrente de 0,2 million de dollars. L'ONUDC poursuit ses consultations de haut niveau en ce qui concerne la création d'un bureau de liaison et de partenariat à Moscou.

## **G. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat**

### **Normes comptables internationales pour le secteur public**

34. L'adoption des normes IPSAS accroîtra la transparence de la présentation des actifs, passifs et engagements dans les états financiers de l'ONUDC. Les travaux préparatoires, auxquels participent le siège et tous les bureaux extérieurs, ont été intensifiés pour inclure la vérification des actifs, la valorisation de l'immobilier, l'évaluation des responsabilités des employés et la classification des accords de financement. L'ONUDC vise une opinion sans réserve sur ses états.

35. Dans un audit intérimaire, le Comité des commissaires aux comptes a pris pleinement acte des progrès accomplis. Il a également souligné, cependant, qu'il fallait poursuivre les travaux dans les domaines de la fiabilité des registres d'immobilisations, de la valorisation des projets de construction et de la comptabilité des partenaires d'exécution. Il a, enfin, commenté la présentation des états IPSAS. L'équipe IPSAS s'emploie déjà à donner suite aux conclusions du Comité.

36. En 2015, l'équipe IPSAS s'attachera à achever les procédures IPSAS pré-Umoja, à justifier les soldes d'exercice et à établir les états financiers et les notes. Les processus IPSAS seront complètement revus lors de la mise en œuvre d'Umoja, avec une finalisation prévue pour 2016.

### **Umoja**

37. La mise en œuvre d'Umoja à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC est maintenant prévue pour novembre 2015. Les travaux préparatoires ont été intensifiés dans les domaines de l'analyse concordance-écart, de la

planification de conversion, de l'évaluation des rôles et des processus post-Umoja, et de la formation ad hoc.

38. À la fin de 2014, date à laquelle l'équipe locale de déploiement d'Umoja devrait être à pied d'œuvre, on lancera les principaux travaux d'application, à savoir la formation de formateurs et du personnel, le nettoyage et l'enrichissement des données, l'adaptation des processus et des flux de travail, l'assignation des rôles et le profilage de sécurité.

39. L'ONUDC est pleinement conscient que du fait de son empreinte géographique, de ses effectifs et de la mise en œuvre progressive d'Umoja, il va rencontrer, à l'avenir, des problèmes de gestion du changement. Aussi est-il en contact avec l'équipe mondiale Umoja et les premiers adoptants pour obtenir d'eux conseils et enseignements. Enfin, on se prépare à combler les lacunes fonctionnelles temporaires potentielles en adaptant temporairement les systèmes existants jusqu'à l'entrée en fonction complète d'Umoja en 2017.

40. L'avenir d'une ONUDC efficace passe par l'adoption réussie d'Umoja. L'Office est fermement résolu à mener à bien la mise en œuvre de ce dernier.

## H. Utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes

41. Comme suite à la demande de transparence formulée par les États Membres, la présente section renseigne sur l'utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes.

### Fonds à des fins générales

42. Pendant l'exercice 2014-2015, les fonds à des fins générales sont utilisés pour financer les travaux normatifs, la recherche, les fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire (Bureau du Directeur exécutif, Bureau du Directeur de la Division des opérations), les initiatives de l'ONUDC (ProFi) et les carences de programme, y compris la transition progressive des représentants de bureaux extérieurs des fonds à des fins générales vers les fonds à des fins spéciales, dans le cadre des budgets de projets et de programmes. Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité à long terme de l'Organisation, l'ONUDC continue d'appeler les États Membres à fournir des fonds à des fins générales.

Tableau 5

### Fonds à des fins générales: prévisions de dépenses révisées par principal domaine de travail

(en millions de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé, 2014-2015	Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts	Mesures d'économie et autres	Prévisions révisées, 2014-2015
<b>A. Direction exécutive et administration</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1,9</b>
<b>B. Programme de travail</b>				
1. Criminalité transnationale organisée	0,5	–	–	0,5
5. Justice	1,0	–	–	1,0

	<i>Budget approuvé, 2014-2015</i>	<i>Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts</i>	<i>Mesures d'économie et autres</i>	<i>Prévisions révisées, 2014-2015</i>
6. Études	3,7	0,3	–	4,0
7. Appui en matière de politiques	1,4	–	(0,1)	1,3
8. Coopération technique et appui opérationnel (siège)	0,6	0,2	–	0,8
8. Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	5,8	(0,5)	0,2	5,5
<b>Total partiel, programme de travail</b>	<b>13,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>13,1</b>
<b>C. Appui aux programmes</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,9</b>
<b>Total</b>	<b>15,9</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>15,9</b>

### Fonds d'appui aux programmes

43. Sur la base des principes du recouvrement intégral des coûts et conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, l'utilisation des recettes d'appui aux programmes se limite à l'administration centrale indirecte, à l'administration de programmes et de secteurs, aux autres services internes et externes, et aux services d'appui à des programmes globaux et sectoriels. Afin d'assurer un rythme raisonnable de transition vers le nouveau modèle de financement, en 2014-2015, les fonds d'appui aux programmes ont également été utilisés pour appuyer les bureaux extérieurs.

Tableau 6

### Fonds d'appui aux programmes: prévisions de dépenses révisées par principal domaine de travail

(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé, 2014-2015</i>	<i>Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts</i>	<i>Mesures d'économie et autres</i>	<i>Prévisions révisées, 2014-2015</i>
<b>A. Direction exécutive et administration</b>	<b>2,0</b>	–	–	<b>2,0</b>
<b>B. Programme de travail</b>				
1. Criminalité transnationale organisée	0,8	0,1	–	0,9
2. Santé	0,3	–	–	0,3
3. Lutte contre la corruption	0,4	–	–	0,4
4. Prévention du terrorisme	0,1	–	–	0,1
6. Études	0,7	0,1	–	0,8
7. Appui en matière de politiques	4,3	0,2	–	4,5
8. Coopération technique et appui opérationnel (siège)	10,1	0,5	(1,0)	9,6
8. Coopération technique et appui opérationnel (bureaux extérieurs)	7,0	–	1,4	8,4
<b>Total partiel, programme de travail</b>	<b>23,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>25,0</b>

	<i>Budget approuvé, 2014-2015</i>	<i>Ajustement des paramètres d'évaluation des coûts</i>	<i>Mesures d'économie et autres</i>	<i>Prévisions révisées, 2014-2015</i>
<b>C. Appui aux programmes</b>				
Division de la gestion	16,8	0,4	(0,7)	16,5
Autres services généraux <sup>a</sup>	4,2	(0,1)	(0,9)	3,2
<b>Total</b>	<b>46,7</b>	<b>1,2</b>	<b>(1,2)</b>	<b>46,7</b>

<sup>a</sup> Inclut les ressources destinées à Umoja, à l'IPSAS, au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne.

## I. Solde des fonds

44. Le tableau 2 montre que le solde est maintenu à la fois pour les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes. Le but est de faire en sorte que l'ONUDC soit en mesure de couvrir les déficits de trésorerie temporaires et tout passif de liquidation qui interviendrait en cas d'interruption brutale d'activités financées par des fonds à des fins spéciales. Les politiques financières de l'ONU exigent que les fonds conservent un niveau constant de réserves s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues des fonds à des fins générales et spéciales et à 20 % des dépenses annuelles des fonds d'appui aux programmes. Avec une exécution annuelle moyenne de 335,5 millions de dollars prévue pour l'exercice biennal et un solde prévu de fonds non préaffectés de 42,2 millions de dollars pour les fonds à des fins générales et d'appui aux programmes, l'ONUDC est en deçà de la pleine conformité, qui est de 51,5 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est résumée à l'annexe III.

## IV. Conclusions

45. Suite à l'introduction de son nouveau modèle de financement, l'ONUDC a entrepris de chiffrer de façon équitable, cohérente et prévisible son assistance technique. Cette transition exige de modifier les processus, systèmes et politiques, et d'associer de manière concertée le personnel et la direction au siège et sur le terrain.

46. Alors que la mise en œuvre du modèle est toujours en cours, l'ONUDC signale qu'en 2014, il a pris des mesures pour assurer, dans ses comptes et rapports aux donateurs, une classification cohérente des coûts directs et indirects et des fonctions d'appui, ouvertement fourni aux États Membres des statistiques de coûts pour chaque lieu, donné des instructions et formé du personnel, pris en compte les enseignements tirés, et recensé les économies et réductions de coûts qu'il serait possible de réaliser sur le terrain et au siège. Toutes les divisions de l'ONUDC ont pris part aux activités correspondantes sous la supervision du Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, qui relève du Directeur exécutif. Enfin, l'Office est de plus en plus intervenu auprès des États Membres et des

donateurs afin de clarifier les mécanismes et les mérites du recouvrement intégral des coûts.

47. À mi-chemin de l'exercice biennal, l'ONUDC a réussi à maintenir un rythme réaliste de transition sans compromettre indûment son réseau de bureaux extérieurs. Cela a été facilité par des mesures d'économie prises tant au siège que sur le terrain. Compte tenu du fait que ses programmes continuent de croître, que tous les nouveaux accords de financement adhèrent aux principes du recouvrement intégral des coûts et que de nouvelles mesures d'économie ont été prises, l'ONUDC envisage de rester dans le budget approuvé par les Commissions. Il n'en continue pas moins, cependant, de demander aux États Membres de l'aider à mettre en œuvre cette activité et de continuer à contribuer au fonds à des fins générales.

48. Les résolutions proposées sont résumées ci-dessous. Les textes des projets de résolutions proposés sont présentés aux annexes IV et V.

49. S'agissant du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, il est demandé aux États Membres d'approuver les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui devraient atteindre 323 384 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 18 816 800 dollars par rapport au montant que la Commission des stupéfiants a approuvé dans sa résolution 56/17. Les montants approuvés pour les fonds à des fins générales (11 189 700 dollars) et entérinés pour les fonds d'appui aux programmes (23 880 600 dollars) dans la résolution 56/17 sont maintenus.

50. S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il est demandé aux États Membres d'approuver les prévisions révisées concernant les fonds à des fins spéciales, qui devraient atteindre 285 159 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 016 600 dollars par rapport au montant que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé dans sa résolution 22/9. Les montants approuvés pour les fonds à des fins générales (4 684 800 dollars) et entérinés pour les fonds d'appui aux programmes (22 830 900 dollars) dans la résolution 22/9 sont maintenus.

## Annexe I

### **Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015**

1. Le tableau ci-après montre la ventilation, par thème, par région, par division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par catégorie de fonds, du programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins au plan géographique (voir E/CN.7/2005/9), l'affectation des contributions, en augmentation de 194 millions de dollars (46,8 %) puisqu'elles passeraient de 414,5 millions en 2012-2013 à 608,5 millions en 2014-2015, est présentée par région.

2. En Afrique et au Moyen-Orient, on prévoit une augmentation de 54,1 millions de dollars (77 %), les ressources devant passer de 70,3 millions en 2012-2013 à 124,3 millions en 2014-2015. Cette augmentation est principalement due à l'important développement de la coopération entre l'Union européenne, le Nigéria et l'ONUDC, et reflète le partenariat que l'Union européenne et l'ONUDC envisagent de créer pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Les autres facteurs importants sont notamment l'action menée pour renforcer les systèmes de justice pénale dans le cadre de la stratégie que l'ONUDC met en œuvre pour le Sahel, le soutien apporté aux services de répression de la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et la mise en place de moyens de communication opérationnelle en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, on s'emploie en priorité à soutenir la réforme de la justice pénale dans des pays tels que la Tunisie, à appuyer le secteur de la médecine légale dans l'État de Palestine et à renforcer les partenariats avec des institutions clefs de la région du Golfe. La situation politique et sécuritaire volatile continue de poser des problèmes et entrave la mise en œuvre d'activités dans des pays tels que l'Iraq, le Soudan du Sud et le Yémen. En Afrique de l'Est, les interventions prioritaires visent à renforcer les moyens de prévention de l'infection à VIH et du sida et à appuyer le système de justice pénale éthiopien. Le programme de lutte contre la piraterie se développe pour devenir un programme de lutte contre la criminalité maritime qui appuie des interventions supplémentaires dans la région, notamment en Somalie, malgré la situation sécuritaire tendue. En Afrique australe, l'ONUDC continue de recueillir des fonds pour aider les États Membres dans le cadre de son nouveau Programme régional pour la Communauté de développement de l'Afrique australe, plaçant l'accent sur l'infection à VIH et le sida, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et la lutte contre la corruption.

3. Dans la région de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud et du Pacifique, le budget global devrait diminuer légèrement, d'environ 4,7 millions de dollars (14,2 %), pour passer de 33,4 millions de dollars en 2012-2013 à 28,7 millions de dollars en

2014-2015. Cette diminution reflète la réduction du nombre d'activités que l'ONUDC mène en Indonésie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam en raison d'un manque de dons. La tendance pourrait s'inverser rapidement, certains engagements arrivant déjà et d'autres étant attendus à l'appui du programme régional pour l'Asie du Sud-Est, récemment approuvé, et des programmes mis en œuvre en Indonésie et au Myanmar, tous destinés à favoriser la synergie et l'intégration des projets mondiaux, régionaux et de pays. Le programme régional pour l'Asie du Sud continue également de créer et de développer des synergies efficaces en mettant en œuvre un ensemble de projets régionaux et nationaux que complètent les activités que des programmes mondiaux mènent dans les territoires qui relèvent de son mandat.

4. En Asie occidentale et centrale, on prévoit une augmentation de 17,4 millions de dollars (22,2 %), les ressources devant passer de 78,3 millions en 2012-2013 à 95,7 millions en 2014-2015. Cette augmentation est principalement due à l'expansion du programme de pays pour l'Afghanistan et du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Dans le cadre de ce dernier, dont la mise en œuvre a débuté en 2011, l'ONUDC continue de soutenir et de promouvoir des interventions régionales qui ont fait la preuve de leur efficacité, comme l'Initiative triangulaire, qui vise à promouvoir la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, et l'initiative qui couvre l'Afghanistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan. Le programme de pays pour le Pakistan sera mis en œuvre en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action". Le programme de pays pour la République islamique d'Iran devrait, malgré certaines contraintes de financement, continuer d'appuyer, par son assistance technique, certaines priorités et certains plans nationaux dans le cadre d'un programme de partenariat renouvelé pour 2015-2018. L'ONUDC est résolu à lancer son nouveau programme sous-régional intégré pour l'Asie centrale afin de soutenir l'action que ces pays mènent face aux problèmes les plus pressants que posent la drogue et le crime.

5. En Europe de l'Est et du Sud-Est, on prévoit une augmentation de 0,8 million de dollars (40,3 %), les ressources devant passer de 2 millions en 2012-2013 à 2,8 millions en 2014-2015. Guidée par le programme régional pour l'Europe du Sud-Est, la stratégie de l'ONUDC est actuellement révisée pour obtenir une action plus cohérente et intégrée. Le projet régional de prévention et de prise en charge de l'infection à VIH et du sida pour l'Asie centrale et l'Europe orientale s'attend à recevoir des fonds supplémentaires. En 2014, l'ONUDC a pour la première fois établi une présence au Bélarus, où il contribue à développer le partenariat opérationnel pour 2014-2015. Suite à une nouvelle révision à la baisse du programme qu'il met en œuvre dans la Fédération de Russie, l'ONUDC y a fermé son bureau de programme au printemps 2014. L'Office mène des consultations de haut niveau en ce qui concerne la création d'un bureau de liaison et de partenariat à Moscou.

6. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le budget global a augmenté de 65,8 millions de dollars (63,1 %), passant de 104,3 millions en 2012-2013 à 170,2 millions en 2014-2015. Cette augmentation est principalement due au Bureau de la Colombie, qui est celui qui exécute le plus de programmes au monde, notamment dans le domaine du développement alternatif. Ce Bureau a également

entrepris de diversifier son portefeuille, y ajoutant des domaines d'intervention (lutte contre la corruption, criminalité urbaine et traite des personnes, par exemple). L'ONUDC continue de renforcer son partenariat stratégique avec des pays clefs, ses bureaux de liaison et de partenariat jouant à cet égard un rôle important. Les premiers de ces bureaux, créés au Mexique en 2012 et au Brésil en 2013, ont déjà permis de consolider les engagements pris par ces pays dans le cadre de leur partenariat stratégique avec l'ONUDC. Le Bureau de l'État plurinational de Bolivie met actuellement en œuvre des activités dans les domaines stratégiques que sont la santé et les moyens de subsistance, la recherche et l'analyse des tendances, l'aide à l'élaboration de politiques, ainsi que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le trafic de drogues. En avril 2014, le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (Panama) a lancé le Programme régional de l'ONUDC à l'appui de la stratégie de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la sécurité 2014-2016. Plus récemment, ce bureau a également élaboré un nouveau projet destiné à appuyer la réforme de la procédure pénale engagée au Panama. Le Bureau du Pérou, qui couvre également l'Équateur, continuera de se concentrer sur la santé et les moyens d'existence (en ce qui concerne, notamment, la drogue et l'infection à VIH) tout en œuvrant également dans les domaines de la recherche et de l'analyse des tendances, et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

7. En ce qui concerne les activités mondiales, on prévoit une augmentation de 60,6 millions de dollars (48 %), les ressources devant passer de 126,3 millions en 2012-2013 à 186,8 millions en 2014-2015. Cette augmentation est principalement due au développement des activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les autres facteurs importants sont les programmes de lutte contre la corruption, de contrôle des conteneurs, de prévention du terrorisme, de prévention de l'usage de drogues et de traitement des troubles connexes, de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et de lutte contre la criminalité maritime.

Tableau  
**Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices  
biennaux 2012-2013 et 2014-2015**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Total, fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>		
	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>
<b>A. Par thème</b>									
Direction exécutive et administration	609,4	518,0	(15,0)	–	–	–	609,4	518,0	(15,0)
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues	50 789,1	94 995,8	87,0	53 623,6	100 099,2	86,7	104 412,6	195 095,0	86,8
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	139 834,3	188 314,4	34,7	1 042,7	1 247,4	19,6	140 877,0	189 561,8	34,6
3. Lutte contre la corruption	–	–	–	25 947,8	42 832,9	65,1	25 947,8	42 832,9	65,1
4. Prévention et répression du terrorisme	–	–	–	14 479,5	19 782,4	36,6	14 479,5	19 782,4	36,6
5. Justice	3 122,4	–	(100,0)	56 177,6	70 109,6	24,8	59 300,0	70 109,6	18,2
6. Études et analyse des tendances	20 142,4	27 484,9	36,5	29 312,8	42 823,2	46,1	49 455,2	70 308,0	42,2
7. Appui en matière de politiques	1 531,9	2 242,7	46,4	2 344,0	5 235,6	123,4	3 875,9	7 478,3	92,9
8. Coopération technique et appui opérationnel	5 327,9	3 683,3	(30,9)	2 279,5	2 987,0	31,0	7 607,4	6 670,3	(12,3)
9. Offre de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1 571,7	5 277,0	235,8	–	21,5	–	1 571,7	5 298,5	237,1
Appui aux programmes	2 035,8	868,6	(57,3)	4 384,8	20,4	(99,5)	6 420,6	889,0	(86,2)
<b>Total</b>	<b>224 964,8</b>	<b>323 384,7</b>	<b>43,7</b>	<b>189 592,3</b>	<b>285 159,2</b>	<b>50,4</b>	<b>414 557,1</b>	<b>608 543,9</b>	<b>46,8</b>
<b>B. Par région</b>									
Afrique et Moyen-Orient <sup>a</sup>	14 601,4	39 711,0	172,0	55 649,2	84 635,7	52,1	70 250,6	124 346,7	77,0
Amérique latine et Caraïbes	90 344,6	136 507,0	51,1	13 998,4	33 687,4	140,7	104 343,0	170 194,4	63,1
Asie centrale et occidentale	52 382,1	66 611,2	27,2	25 899,1	29 058,7	12,2	78 281,2	95 669,9	22,2

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Total, fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>		
	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013 (montant effectif)</i>	<i>2014-2015 (budget révisé)</i>	<i>Variation (en %)</i>
Asie de l'Est, Asie du Sud et Pacifique	13 699,1	9 477,1	(30,8)	19 692,1	19 186,7	(2,6)	33 391,2	28 663,8	(14,2)
Europe centrale et orientale	1 634,2	1 543,5	(5,6)	408,3	1 322,1	223,8	2 042,5	2 865,6	40,3
Monde <sup>b</sup>	52 303,4	69 534,8	32,9	73 945,2	117 268,7	58,6	126 248,6	186 803,5	48,0
<b>Total</b>	<b>224 964,8</b>	<b>323 384,7</b>	<b>43,7</b>	<b>189 592,3</b>	<b>285 159,2</b>	<b>50,4</b>	<b>414 557,1</b>	<b>608 543,9</b>	<b>46,8</b>
<b>C. Par division</b>									
Division des opérations <sup>a</sup>	202 606,2	286 492,5	41,4	118 759,1	183 018,0	54,1	321 365,3	469 510,5	46,1
Division des traités <sup>b</sup>	12 719,4	23 814,9	87,2	60 567,9	90 039,5	48,7	73 287,3	113 854,4	55,4
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	6 994,0	9 930,6	42,0	5 880,5	6 851,7	16,5	12 874,5	16 782,3	30,4
Division de la gestion	2 035,8	2 628,6	29,1	4 384,8	5 250,0	19,7	6 420,6	7 878,6	22,7
Bureau du Directeur exécutif	609,4	518,0	(15,0)	–	–	–	609,4	518,0	(15,0)
<b>Total</b>	<b>224 964,8</b>	<b>323 384,7</b>	<b>43,7</b>	<b>189 592,3</b>	<b>285 159,2</b>	<b>50,4</b>	<b>414 557,1</b>	<b>608 543,9</b>	<b>46,8</b>

<sup>a</sup> Inclut les fonds d'appui aux programmes versés aux partenaires d'exécution.

<sup>b</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

## Annexe II

### Prévisions financières révisées, 2014-2015

#### Prévisions financières révisées, 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014-2015</i>
<b>A. Fonds à des fins générales</b>			
Poste	7 928,3	6 920,5	14 848,8
Autres objets de dépense	547,6	478,1	1 025,7
<b>Total partiel</b>	<b>8 475,9</b>	<b>7 398,6</b>	<b>15 874,5</b>
<b>B. Fonds à des fins spéciales</b>			
Fonds du programme contre la drogue	145 695,5	177 689,1	323 384,7
Fonds du programme contre le crime	133 316,4	151 842,8	285 159,2
<b>Total partiel</b>	<b>279 011,9</b>	<b>329 532,0</b>	<b>608 543,9</b>
<b>C. Fonds d'appui aux programmes</b>			
Poste	18 254,4	19 314,2	37 568,6
Autres objets de dépense	4 112,8	5 030,1	9 142,9
<b>Total partiel</b>	<b>22 367,2</b>	<b>24 344,3</b>	<b>46 711,5</b>
<b>Total</b>	<b>309 855,0</b>	<b>361 274,9</b>	<b>671 129,9</b>

## Annexe III

## Situation financière

## A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

## Programme contre la drogue: état financier récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2012-2013 et 2014-2015

(en millions de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (montant effectif)				2014-2015 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
<b>I. Financement</b>								
A. Solde des fonds au début de l'exercice biennal	10,8	143,0	8,3	162,1	10,4 <sup>a</sup>	223,3	12,2 <sup>a</sup>	245,9
<b>Total A</b>	<b>10,8</b>	<b>143,0</b>	<b>8,3</b>	<b>162,1</b>	<b>10,4</b>	<b>223,3</b>	<b>12,2</b>	<b>245,9</b>
<b>B. Recettes</b>								
Contributions des États Membres	11,1	159,3	–	170,4	10,9	135,3	–	146,2
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	–	123,1	–	123,1	–	142,4	–	142,4
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	30,4	–	30,4	–	31,9	–	31,9
Contributions d'organisations internationales	–	13,3	–	13,3	–	16,6	–	16,6
Dons publics	–	1,0	–	1,0	–	1,5	–	1,5
Autres recettes <sup>b</sup>	1,8	(0,5)	0,2	1,5	0,5	2,1	0,2	2,8
<b>Total partiel, recettes</b>	<b>12,9</b>	<b>326,6</b>	<b>0,2</b>	<b>339,7</b>	<b>11,4</b>	<b>329,8</b>	<b>0,2</b>	<b>341,4</b>
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(21,7)	21,7	–	–	(27,7)	27,7	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	0,2	(0,2)	–	–	0,5	-0,5	–
<b>Total partiel, B</b>	<b>12,9</b>	<b>305,1</b>	<b>21,7</b>	<b>339,7</b>	<b>11,4</b>	<b>302,6</b>	<b>27,4</b>	<b>341,4</b>
<b>Total, I (A+B)</b>	<b>23,7</b>	<b>448,1</b>	<b>30,0</b>	<b>501,8</b>	<b>21,8</b>	<b>525,9</b>	<b>39,6</b>	<b>587,3</b>

	2012-2013 (montant effectif)				2014-2015 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
<b>II. Dépenses par sous-programme</b>								
Direction exécutive et administration	1,2	0,6	0,1	1,9	1,4	0,5	1,1	3,0
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues	–	50,8	–	50,8	–	95,0	0,2	95,2
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	0,2	139,8	–	140,1	–	188,3	0,3	188,6
3. Lutte contre la corruption	–	–	–	–	–	–	–	–
4. Prévention et répression du terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–
5. Justice	–	3,1	–	3,1	–	–	–	–
6. Études et analyse des tendances	2,2	20,1	–	22,3	2,7	27,5	0,4	30,6
7. Appui en matière de politiques	1,1	1,5	0,5	3,2	1,3	2,2	2,4	5,9
8. Coopération technique et appui opérationnel	6,5	5,3	9,4	21,2	5,2	3,7	9,1	18,0
9. Offre de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	–	1,6	–	1,6	–	5,3	–	5,3
Appui aux programmes	1,1	2,0	5,9	9,0	0,5	0,9	10,2	11,6
<b>Total, II</b>	<b>12,3</b>	<b>224,8</b>	<b>15,9</b>	<b>253,1</b>	<b>11,1</b>	<b>323,4</b>	<b>23,7</b>	<b>358,2</b>
<b>III. Autres ajustements des soldes</b>								
Ajustement au titre des prestations liées à la cessation de service non provisionnées	3,4	–	5,5	8,9	–	–	–	–
<b>Total, III</b>	<b>3,4</b>	<b>–</b>	<b>5,5</b>	<b>8,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)</b>	<b>14,8</b>	<b>223,3</b>	<b>19,6</b>	<b>257,6</b>	<b>10,7</b>	<b>202,5</b>	<b>15,9</b>	<b>229,1</b>

<sup>a</sup> Déduction faite des ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels liés à la cessation de service.

<sup>b</sup> Inclut les intérêts créditeurs, les gains et pertes de change (répartis entre les fonds) et les recettes accessoires.

## B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

### Programme contre le crime: état financier récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale<sup>a</sup>, 2012-2013 et 2014-2015 (en millions de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (montant effectif)				2014-2015 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
<b>I. Financement</b>								
A. Solde des fonds au début de l'exercice biennal	3,4	171,2	8,9	183,5	1,9 <sup>b</sup>	211,6	7,8 <sup>b</sup>	221,3
<b>Total A</b>	<b>3,4</b>	<b>171,2</b>	<b>8,9</b>	<b>183,5</b>	<b>1,9</b>	<b>211,6</b>	<b>7,8</b>	<b>221,3</b>
<b>B. Recettes</b>								
Contributions des États Membres	6,0	137,1	–	143,1	5,8	127,8	–	133,6
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	–	12,4	–	12,4	–	12,8	–	12,8
Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	81,6	–	81,6	–	85,7	–	85,7
Contributions d'organisations internationales	–	14,3	–	14,3	–	10,0	–	10,0
Dons publics	–	2,8	–	2,8	–	8,9	–	8,9
Autres recettes <sup>c</sup>	1,3	1,9	0,1	3,3	0,8	0,9	0,1	1,8
<b>Total partiel, recettes</b>	<b>7,3</b>	<b>250,1</b>	<b>0,1</b>	<b>257,5</b>	<b>6,6</b>	<b>246,1</b>	<b>0,1</b>	<b>252,8</b>
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(19,4)	19,4	–	–	(25,5)	25,5	–
Montants versés à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice au titre de l'appui aux programmes	–	(1,8)	1,8	–	–	(2,2)	2,2	–
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	0,7	(0,7)	–	–	0,7	(0,7)	–
<b>Total partiel, B</b>	<b>7,3</b>	<b>229,6</b>	<b>20,6</b>	<b>257,5</b>	<b>6,6</b>	<b>219,1</b>	<b>27,1</b>	<b>252,8</b>
<b>Total, I (A+B)</b>	<b>10,7</b>	<b>400,8</b>	<b>29,5</b>	<b>441,0</b>	<b>8,5</b>	<b>430,7</b>	<b>34,9</b>	<b>474,1</b>

	2012-2013 (montant effectif)				2014-2015 (budget révisé)			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
<b>II. Dépenses par sous-programme</b>								
Direction exécutive et administration	0,6	–	0,7	1,3	0,6	–	0,8	1,4
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues	0,4	53,6	0,5	54,5	0,5	100,1	0,6	101,2
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	–	1,0	–	1,0	–	1,2	–	1,2
3. Lutte contre la corruption	–	26,0	–	26,0	–	42,8	0,4	43,2
4. Prévention et répression du terrorisme	–	14,5	–	14,5	–	19,8	0,1	19,9
5. Justice	0,9	56,2	–	57,1	1,0	70,1	–	71,1
6. Études et analyse des tendances	1,4	29,3	1,9	32,6	1,3	42,8	0,3	44,4
7. Appui en matière de politiques	–	2,3	2,5	4,8	–	5,2	2,1	7,3
8. Coopération technique et appui opérationnel	4,9	2,3	9,0	16,2	0,9	3,0	8,7	12,6
9. Offre de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui aux programmes	0,6	4,4	6,7	11,7	0,3	–	9,8	10,1
<b>Total, II</b>	<b>8,8</b>	<b>189,6</b>	<b>21,3</b>	<b>219,7</b>	<b>4,6</b>	<b>285,0</b>	<b>22,8</b>	<b>312,4</b>
<b>III. Autres ajustements des soldes</b>								
Ajustement au titre des prestations liées à la cessation de service non provisionnées	(0,8)	0,3	(3,4)	(3,9)	–	–	–	–
<b>Total, III</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,3</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)</b>	<b>1,1</b>	<b>211,5</b>	<b>4,8</b>	<b>217,4</b>	<b>3,9</b>	<b>145,7</b>	<b>12,1</b>	<b>161,7</b>

<sup>a</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

<sup>b</sup> Déduction faite des ajustements opérés au titre des gains et pertes actuariels.

<sup>c</sup> Inclut les intérêts créditeurs, les gains et pertes de change (répartis entre les fonds) et les recettes accessoires.

## Annexe IV

### **Projet de résolution relative au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soumis à la Commission des stupéfiants pour adoption**

#### **Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015**

*La Commission des stupéfiants,*

*Exerçant* les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup>,

*Rappelant* sa résolution 56/17 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup> contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce dont témoigne la hausse des contributions à des fins spéciales;

3. *Note en outre* les progrès accomplis dans la transition vers le recouvrement intégral des coûts, tels qu'exposés dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2014-2015;

4. *Prend note* des mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 11 189 700 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 23 880 600 dollars;

---

<sup>1</sup> E/CN.7/2013/6-E/CN.15/2013/6.

5. *Fait siennes*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées indiquées ci-dessous:

**Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Poste	10 451,9	10 439,9	28	30
Autres objets de dépense	737,8	758,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>11 189,7</b>	<b>11 189,7</b>	<b>28</b>	<b>30</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Poste	19 499,8	19 054,6	93	93
Autres objets de dépense	4 380,8	4 826,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>23 880,6</b>	<b>23 880,6</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
Fonds à des fins spéciales	304 567,8	323 384,7	112	137
<b>Total</b>	<b>339 638,1</b>	<b>358 455,0</b>	<b>233</b>	<b>260</b>

6. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

## Annexe V

### **Projet de résolution relative au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption**

#### **Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015**

*La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,*

*Exerçant* les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup>,

*Rappelant* sa résolution 22/9 du 13 décembre 2013,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup> contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé;

2. *Note également* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce dont témoigne la hausse des contributions à des fins spéciales;

3. *Note en outre* les progrès accomplis dans la transition vers le recouvrement intégral des coûts, tels qu'exposés dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2014-2015;

4. *Prend note* des mesures d'économie prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 4 684 800 dollars des États-Unis et les dépenses d'appui aux programmes à 22 830 900 dollars;

---

<sup>1</sup> E/CN.7/2013/6-E/CN.15/2013/6.

5. *Fait siennes*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées indiquées ci-dessous:

**Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget approuvé,</i> <i>2014-2015</i>	<i>Budget révisé,</i> <i>2014-2015</i>
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Poste	4 417,9	4 417,9	13	13,5
Autres objets de dépense	266,9	266,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 684,8</b>	<b>4 684,8</b>	<b>13</b>	<b>13,5</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Poste	19 091,6	18 513,9	81	81,0
Autres objets de dépense	3 739,3	4 317,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>22 830,9</b>	<b>22 830,9</b>	<b>81</b>	<b>81,0</b>
Fonds à des fins spéciales	281 142,7	285 159,2	178	169,0
<b>Total</b>	<b>308 658,4</b>	<b>312 674,9</b>	<b>272</b>	<b>263,5</b>

6. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.